



**SOIXANTE-NEUVIEME (69^{EME}) SESSION ORDINAIRE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

**Vingt-neuvième (29^{ème}) Session spéciale de l'Assemblée Générale sur le
suivi du Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la
Population et le Développement**

**Intervention
du Président de la République du Bénin,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Dr. Boni YAYI**

New York, le 22 septembre 2014

Monsieur le Président,

Je voudrais, au nom du Peuple et du Gouvernement Béninois, vous féliciter pour votre brillante élection à la Présidence de la soixante-neuvième (69^{ème}) Session de l'Assemblée Générale.

La République du Bénin se réjouit de l'organisation de la présente session spéciale, qui vise à décider de l'avenir qu'il convient de donner au Programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD). Elle s'associe, d'entrée de jeu, au **Rapport A/69/62** du Secrétaire Général des Nations Unies, relatif au Cadre d'actions pour le suivi du Programme d'action de la CIPD, ainsi qu'au Rapport de la quarante-septième (47^{ème}) session de la Commission sur la Population et le Développement, avec tout le discernement que requiert les questions qui y sont abordées.

Ces rapports mettent l'accent sur les progrès considérables accomplis dans la poursuite des objectifs définis par le Programme d'action, dans divers domaines, notamment : la prise en compte des liens entre population, croissance économique soutenue et développement durable ; la promotion de l'égalité entre les sexes et l'amélioration de la condition de la femme ; l'amélioration de la santé reproductive ; l'éducation de qualité pour tous.

A l'instar de nombreux pays, le Bénin n'est pas resté en marge des efforts de la Communauté internationale dans la mise en œuvre des décisions de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD).

En effet, au lendemain de la CIPD tenue au Caire en 1994, le Bénin a adopté sa Déclaration de Politique de la Population, et établi des Stratégies de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP), ainsi que des Politiques nationales en matière d'éducation, de santé, de promotion du genre. Plusieurs textes législatifs et réglementaires visant à améliorer le statut juridique de la femme ont été élaborés et appliqués. Ces mesures ont produit des effets encourageants, notamment dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive, de la réduction et de la répression des pratiques à risque, de la prise en charge et du contrôle du VIH/SIDA, de la répression du harcèlement sexuel et de la protection des victimes. La lutte contre la violence à l'égard des femmes, l'éducation des filles (avec 108% de taux de scolarisation en 2011) et l'autonomisation et le leadership des femmes constituent également des acquis pour le Bénin.

Ces avancés ne sauraient cependant occulter l'existence de multiples défis liés principalement à la réalisation du dividende démographique, à l'emploi des jeunes, à la mise en place d'un système de protection sociale efficace, à l'élimination des inégalités et des violences à l'égard des femmes et des enfants, à la recherche-développement sur les maladies tropicales comme le paludisme et l'épidémie à virus Ebola et à la prise en charge des migrations internationales, afin d'en tirer un meilleur profit.

Dans la perspective de faire face à ces défis qui se retrouvent également au cœur de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, et ayant noté avec satisfaction que le Cadre d'actions soumis à notre examen aborde, d'une manière cohérente, les moyens nécessaires au renforcement des capacités individuelles et de résilience des populations, le Bénin se joint au concert des Nations, pour la poursuite du Cadre d'actions pour le suivi du Programme d'action de la CIPD. Je puis, d'ores et déjà, vous assurer de la détermination de mon Pays à s'investir pleinement dans la réalisation des objectifs qui y sont définis.

Aussi, voudrais-je, pour terminer, inviter tous les autres pays, en l'occurrence les partenaires du Nord, à renforcer leur appui en ressources financières et techniques à la mise en œuvre du Cadre, afin de baliser le chemin vers l'atteinte des objectifs du Programme de Développement post-2015.

Je vous remercie